



President d'une association et intervenant.

Par **julienrum**, le **20/09/2018** à **13:36**

Bonjour à tous,

Je m'appelle Julien et je suis trésorier d'une association loi 1901. l'asso donne des cours de dessin/bd et jusqu'ici c'est moi qui animais les ateliers.

La personne qui est président ne peut plus assumer son poste et je vais la remplacer.

Seulement la mairie me dit que les membres du bureau ne peuvent pas intervenir dans les ateliers et les animer...jusqu'ici ça ne posait pas de problèmes mais maintenant que je dois être président oui.

Je ne comprend pas, je dois commencer samedi et j'ai peur de devoir cesser mon activité. Nous débutons et je ne connais personne dans mon entourage susceptible de prendre le poste (la mairie exige que le président soit résident de la commune pour louer une salle.)

Je vous remercie d'avance pour vos lumières et conseils.

Bonne journée!

Julien